

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_036 | Naissance de la clinique.CollectionBoite_036-3-chem | Les fièvres avant Broussais. Item](#)[Contre la mesure physique de la chaleur](#)

Contre la mesure physique de la chaleur

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb036_f0059

SourceBoite_036-3-chem | Les fièvres avant Broussais.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Références bibliographiques[Jean Charles Marguerite Guillaume de, Cours complet ou traité de fièvres, Montpellier, Tournel, 1791](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 25/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

"Les instruments physiques" ne
peuvent servir à faire connaître que
les degrés d'un équilibre de chaleur;
et les différences sont au moins importantes
~~de~~ la pratique ...; le médecin doit
l'appliquer surtout à distinguer des échelles
semblables des qualités qui se peuvent être
perçues par un tact fort exercé, et
qui échappent à la sensibilité complète
à tous les moyens que la physique fournit.
Telle est cette qualité vive et irritante
de la chaleur fébrile qui est la compari-
son de l'activité portée à son maximum.
C'est à peu près analogue à celle que la même
portée dans les yeux; qualité que le praticien
sait distinguer et qui devient l'indicateur
le plus sûr des fièvres aiguës."

Grimaud. Traité de
Fièvres. Médecin 1791
T. I. p. 89



Compte rendu de la séance

22

La séance s'est ouverte à 8 heures.
Le président a lu le compte rendu de la séance précédente.
Il a été décidé que la commission de l'enseignement
présentera un rapport sur l'organisation des études.
Le rapport sera lu par le rapporteur.
Il a été décidé que la commission de l'enseignement
présentera un rapport sur l'organisation des études.
Le rapport sera lu par le rapporteur.
Il a été décidé que la commission de l'enseignement
présentera un rapport sur l'organisation des études.
Le rapport sera lu par le rapporteur.
Il a été décidé que la commission de l'enseignement
présentera un rapport sur l'organisation des études.
Le rapport sera lu par le rapporteur.
Il a été décidé que la commission de l'enseignement
présentera un rapport sur l'organisation des études.
Le rapport sera lu par le rapporteur.

Président : M. L. L.
Rapporteur : M. L. L.
Secrétaire : M. L. L.